



Régie incendie Nord Ouest Laurentides
737, rue de la Pisciculture, C.P. 437
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 2G0
Téléphone : 819 717-4320
Télécopieur : 819 717-4327

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 002-2016

Règlement pour payer le coût d'acquisition des véhicules incendies, des équipements incendies des municipalités membres et de la MRC des Laurentides, de quatre (4) nouveaux véhicules d'urgences pour la Régie incendie Nord Ouest Laurentides et l'achat et la mise en service de systèmes informatiques ainsi que les frais inhérents pour un montant de 3 160 000 \$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 160 000 \$

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Le règlement numéro 002-2016, adopté lors de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le 26 octobre 2016, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 21 mars 2017 (AM 287137) et entre en vigueur à la date du présent avis.

Le règlement numéro 002-2016 peut être consulté au bureau de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides situé au 737, rue de la Pisciculture, Saint-Faustin-Lac-Carré du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 27^e jour de mars deux mille dix-sept.



Jean Lacroix, GSI / GOU
Directeur et secrétaire-trésorier